

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

GASTON CADOUX

Les résultats de l'exploitation directe du gaz en Angleterre et dans quelques villes étrangères

Journal de la société statistique de Paris, tome 42 (1901), p. 173-178

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1901__42__173_0

© Société de statistique de Paris, 1901, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

LES RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION DIRECTE DU GAZ EN ANGLETERRE ET DANS QUELQUES VILLES ÉTRANGÈRES.

L'administration municipale de Paris s'occupe de déterminer quel doit être, à l'expiration du contrat qui lie la ville à la Compagnie actuelle, le régime du service du gaz à Paris. Comme la solution qu'adoptera le Conseil municipal aura une influence prolongée sur les conditions économiques de la vie de tous les Parisiens, commerçants, industriels, ouvriers ou même rentiers, et qu'elle aura, en même temps, une répercussion directe sur le budget communal, la solution est fort discutée.

Il m'a paru intéressant de rechercher, en dehors de toute théorie doctrinale, si les villes étrangères qui exploitent leur service du gaz directement, comme entreprise communale, avaient obtenu des résultats satisfaisants, au double point de vue des tarifs de vente aux consommateurs et des finances municipales. C'est la statistique de quelques-unes de ces régies que je vais présenter.

Avant de retracer le résumé chiffré des exploitations communales de gaz dans tout le Royaume-Uni, je citerai les résultats constatés pour quelques villes vivant dans des conditions économiques très dissemblables, en Suisse, en Hollande et en Belgique, afin de montrer que les faits observés dans les villes anglaises ne sont pas spéciaux à ces villes.

Je citerai d'abord *Genève* parce que les conditions industrielles de la distillation du gaz de houille n'y sont pas très favorables. La régie municipale du gaz y fonctionne, concurremment avec la régie des eaux et de l'électricité, depuis le 1^{er} jan-

vier 1896. Grâce aux belles turbines du Rhône, la force motrice est offerte à très bas prix, sous forme d'eau sous pression ou de courant électrique (1). Des conditions géographiques, il résulte que les cours de la houille sont, à Genève, plus hauts que dans la plupart des autres grandes villes et que le coût du mètre cube de gaz y est en conséquence fort élevé. Il a atteint, en 1899, intérêt et amortissement compris, 0 fr. 1462. Néanmoins la régie, en vendant le mètre cube 20 centimes aux particuliers et 15 centimes pour l'éclairage public de la ville et de sa banlieue, a réalisé un bénéfice *net* de 403 007 fr 40 c.

Voici, pour les quatre dernières années, les éléments de l'exploitation de la régie du gaz à Genève, d'après les documents officiels :

Années	Dépense de premier établissement (capital dépensé au 31 décembre).	Consommation	Houille distillée.	Prix de la houille.	Bénéfice net.
		—	—	—	
		Mètres cubes.	Tonnes.	La tonne.	
1896. . . .	3 691 098 ^f 35	7 103 860	23 934	29 ^f 308	380 516 ^f 25
1897. . . .	3 824 730,20	7 252 350	24 567	28,999	408 244,65
1898. . . .	5 212 408,35	7 605 720	25 850	29,048	435 539,80
1899. . . .	5 262 467,90	7 878 150	26 650	30,291	403 007,40

En Hollande, à *Rotterdam*, la ville exploite en régie le service du gaz depuis 1884. Le capital de premier établissement a été à cette époque de 1 509 966 florins, c'est-à-dire de 3 165 000 fr environ ; mais il s'est accru tous les ans. Le total de ces accroissements successifs l'avait porté, au début de 1900, à 6 733 350 florins, dont il faut défalquer environ le quart comme amorti au cours de ces quinze années, ce qui laissait un capital de 5 050 000 florins pesant sur la régie à cette époque

Depuis l'origine de la régie, le gaz est vendu 7 cents le mètre cube (soit 0 fr. 1463) pour l'éclairage comme pour le chauffage ; ce prix est porté à 7 1/2 cents pour le gaz vendu par compteurs à paiement préalable, soit 0 fr. 15675. Cette augmentation n'est qu'apparente, les installations de gaz pour les petits consommateurs usant du compteur à paiement préalable étant gratuites

Le prix coûtant du mètre cube, sans tenir compte du service des capitaux engagés, a été : 0 fl. 0313 en 1890, 0 fl 0183 en 1895, 0 fl 019 en 1899, ce qui, avec un prix de vente de 0 fl 07 laisserait, en 1899, pour une vente aux particuliers et à la ville de 22 867 673^m, un bénéfice brut de 0 fl 051 \times 22 867 673 = 1 166 251 fl. au change de 2 fr 096 = 2 444 462 fr. Si, de ce chiffre on déduit, pour service et amortissement du capital (au taux de 6 p 100) 750 900 fr., il reste un bénéfice *net* de 1 693 562 fr. pour la ville en 1899. Les éléments de ces calculs m'ont été fournis par la municipalité de Rotterdam

En Belgique, la ville de *Bruxelles* proprement dite, qu'il faut distinguer de l'ensemble des communes formant l'agglomération bruxelloise, a obtenu les résultats ci-après depuis l'origine de l'exploitation en régie

TABLEAU.

(1) En 1899, il a été vendu 27 451 989 kilowatts-heures au prix moyen de 0 fr. 0186 le kilowatt-heure.

En 1877, pour 161 000 habitants, on a vendu	11 415 647 ^{m³}	à 20 c. p ^r l'éclair. et 14 c. p ^r le chauff.
En 1880 — 162 500 — — —	13 976 246	à 20 c. — et 14 c. —
En 1885 — 173 000 — — —	14 644 043	à 20 c. — et 10 c. —
En 1890 — 182 300 — — —	19 879 371	} à 15 c. p ^r éclairage de nuit. à 10 c. — de jour ou p ^r chauff.
En 1895 — 189 118 — — —	25 343 249	
En 1899 — 208 987 — — —	31 474 415	aux mêmes prix qu'en 1895.

Ce relevé confirme l'observation souvent faite qu'un abaissement appréciable des prix contribue à accélérer notablement la consommation, même lorsqu'il s'agit de lumière ou de transports, dans un milieu sensiblement le même. Ainsi, alors qu'en 1886, au tarif de 20 et 10 centimes, chaque habitant consommait à peine, en moyenne, 85^{m³} de gaz, soit 15^{m³} seulement de plus qu'en 1876, la réduction des prix portait cette moyenne à 150^{m³} dès 1895, en dépit de la concurrence de l'électricité et de l'emploi des brûleurs à incandescence.

D'après les comptes présentés par l'échevin délégué au service du gaz, les bénéfices nets réalisés sur cette entreprise industrielle communale ont été :

Pour 1877, au tarif de 20 c. et 14 c., de	638 108 ^{fr} 28
— 1880 — de 20 c. et 14 c., de	1 587 374,17
— 1885 — de 20 c. et 10 c., de	1 923 553,22
— 1890 — de 15 c. et 10 c., de	1 285 615,46
— 1895 — de 13 c. et 10 c., de	1 517 987,75
— 1899 — de 13 c. et 10 c., de	2 066 846,52 (1)

On voit que, tout en livrant aux consommateurs le gaz à bas prix, la commune de Bruxelles réalise néanmoins des bénéfices sérieux.

Il est sage d'observer que les règles administratives, le régime légal et les prescriptions de la comptabilité des communes françaises (et surtout de la ville de Paris) ne sont pas les mêmes que celles des municipalités étrangères. Pour donner aux ingénieurs et aux directeurs d'une régie parisienne la liberté d'allures qu'ont ceux de l'étranger, il serait nécessaire d'ajuster nos lois à ces nouvelles nécessités. Mais c'est un peu, si l'on veut envisager les résultats économiques et financiers en dehors de toute idée de parti ou de doctrine, une question de pure forme, et cette réserve n'affaiblit guère les résultats remarquables que nous constatons : prix de vente moitié de celui de Paris et profit proportionnellement plus élevé pour la ville (2). Frappée de ces résultats, une autre fraction importante de l'agglomération bruxelloise, la commune de Schaerbeek, vient de voter qu'à l'expiration du traité qui la lie encore pour quelques années à une compagnie, elle exploiterait également en régie directe son service du gaz.

Voici maintenant quelle était, en 1900, la situation de toutes les entreprises de

(1) Il faut ajouter à ce bénéfice effectivement réalisé la gratuité de l'éclairage public et des illuminations (4 999 760^{m³}) et de la consommation des usines et bureaux (1 182 989^{m³}). Le bénéfice total serait donc environ, pour 1899, de 2 600 000 fr., savoir : 2 000 000 de francs comme bénéfice encaissé et 600 000 fr. comme économie d'éclairage public.

(2) Le profit de 2 600 000 fr. porte sur une population de 209 000 habitants; pour les 2 536 834 habitants de Paris, un profit proportionnel dépasserait 31 500 000 fr.

Progressions des régies de gaz communales du Royaume-Uni depuis 1884-1885 et comparaison des régies aux compagnies en 1900.

ANNÉES CONSIDÉRÉS.	NOMBRE ET NATURE des EXPLOITATIONS.	DÉPENSE de PREMIER ÉTABLISSEMENT. * — Capital émis.	REVENUE de L'ANNÉE.	DÉPENSE — de L'ANNÉE.	POIDS de LA BOUILLE distillée (tonnes anglaises de 1 016 ^{kg} .05).	VOLUME DU GAZ (en pieds cubes anglais de 28dm ³ .315)		NOMBRE des ABONNÉS ou des compteurs.	NOMBRE des APPAREILS d'éclairage des voies publiques.	BÉNÉFICE net REALISÉ, toutes charges et amortissement défalques.
						PRODUIT.	CONSUMÉ			
1884.	160 Régies municipales.	£ 19 619 416	£ 4 318 105	£ 3 117 989	3 783 593	27 734 666 850	25 201 667 909	979 802	151 670	£ 399 714
1885.										
1894.	199 Régies municipales.	£ 28 068 793	£ 6 402 046	£ 4 681 095	4 191 175	41 684 898 142	38 183 089 467	1 257 274	217 069	£ 682 366
1895.										
1900.	282 Régies municipales.	£ 29 658 730	£ 8 048 089	£ 6 155 725	5 289 501	55 360 659 139	50 969 665 559	1 667 908	257 040	£ 663 189
1900.	450 Compagnies privées.	£ 69 388 150	£ 15 514 700	£ 11 478 442	8 391 187	91 794 898 292	84 752 030 530	1 817 649	324 166	En 1899, les bénéfices des compagnies, d'après les comptes profits et pertes, ont atteint £ 4 036 523, les pertes £ 265.
1900.	682 Exploitations.	£ 99 046 880	£ 23 562 789	£ 17 634 167	13 610 688	147 155 557 421	135 721 696 079	3 485 557	561 206	

gaz dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande : il y avait 682 exploitations, dont 450 par compagnies privées et 232 par les villes ou communes, en régie directe. Plus du tiers des exploitations était en régie.

J'ai eu communication, par le *Board of Trade*, des rapports annuels présentés au Parlement sur la situation financière et sur les résultats des exploitations de l'ensemble de ces entreprises, privées ou communales, et j'ai résumé les faits de l'exercice 1900 dans le tableau ci-contre (p. 176), en les comparant aux exercices 1894-1895 et 1884-1885.

Ce tableau comparatif démontre que l'exploitation du gaz a, dans le Royaume-Uni, une tendance à prendre la forme de la régie directe. On peut en conclure que, bien qu'en grande majorité conservatrices et fort éloignées de vouloir ériger en faits les doctrines de certaines écoles socialistes, les municipalités anglaises trouvent un avantage fiscal pour les villes et un profit pour les habitants à l'exploitation directe du service du gaz. Les résultats, au point de vue du bon marché du gaz et des profits annuels des communes sont, du reste, des plus frappants.

L'exploitation-type est la régie de Manchester et celle de Salford, qui desservent ensemble plus de 505 000 habitants. La ville de Manchester proprement dite a, pour 126 000 consommateurs, réalisé en 1900 un bénéfice net de £ 73 965; le faubourg de Salford a, pour 42 800 consommateurs, réalisé en 1900 un bénéfice net de £ 45 513. Ces deux communes, qui forment une même agglomération, vendent le gaz 2 sh. 3 den. les 1 000 pieds cubes, c'est-à-dire 0 fr. 099 le mètre cube. L'avantage économique tiré du bas prix du gaz par un aussi grand centre industriel est considérable; il s'augmente encore de ce fait que les deux budgets communaux ont bénéficié ensemble, chaque année, d'un profit de 3 000 000 de francs environ, grâce à la régie, ce qui a atténué d'autant les charges locales.

D'autres villes, avec des prix de vente similaires ou un peu plus élevés — mais encore très bas si l'on établit une comparaison avec les nôtres — réalisent annuellement des profits sérieux : Bolton, £ 33 748; Birmingham, £ 29 821; Oldham, £ 19 917; Halifax, £ 18 192, etc., etc.

Si l'on totalise les bénéfices nets tirés du gaz par les communes anglaises exploitant en régie ce service, on obtient les chiffres suivants pour les cinq derniers exercices, déduction faite de toute charge industrielle ou financière :

En 1895-1896, le bénéfice net des 203 régies a été de £ 493 886, produit par 1 320 059 consommateurs,				
En 1896-1897	—	208	—	534 390 — 1 406 456 —
En 1897-1898	—	212	—	554 014 — 1 475 749 —
En 1898-1899	—	222	—	625 780 — 1 578 291 —
En 1899-1900	—	232	—	663 189 — 1 667 908 —

Pour les deux dernières années connues, le bénéfice des compagnies privées a été :

En 1898, pour 439 compagnies de £ 3 782 177, produit par 1 670 847 consommateurs.				
En 1899	—	450	—	4 036 258 — 1 817 649 —

Ainsi, tout en livrant leur gaz à des prix excessivement bas, les régies anglaises ont, en 1900, dégrevé les contribuables communaux des villes qui ont adopté ce régime de 16 712 000 fr., alors que les compagnies, en vendant le gaz sensiblement plus cher, ont créé une surcharge sur l'ensemble de leur clientèle de plus

de 100 000 000 de francs, égale à une taxe annuelle de 56 fr. par tête de consommateur.

En théorie, la régie est un système supérieur à l'exploitation du monopole par une compagnie, cela est incontestable. En pratique, la vaste expérience réalisée par toute l'Angleterre démontre que ce système peut être avantageux à la fois aux consommateurs et aux villes.

Je n'ignore pas qu'on peut objecter contre son application à Paris, outre la différence du régime légal, administratif et financier, la crainte de l'influence perturbatrice des élus municipaux sur les tarifs de vente applicables à leurs électeurs, sur le choix du personnel, sur les salaires et sur les conditions du travail applicables à des ouvriers-fonctionnaires d'une exploitation municipalisée. En dépit de ces objections, l'importance considérable de l'expérience heureuse d'un si grand nombre de villes anglaises et les expériences plus modestes que j'ai pu citer à titre comparatif, ne constituent-elles pas des faits dignes d'attirer l'attention de l'administration parisienne ? Si elle étendait son étude aux résultats obtenus par les régies analogues d'Allemagne et des États-Unis, je suis convaincu que, de toutes ces comparaisons, elle obtiendrait d'excellents éléments techniques et financiers pour organiser, au mieux des intérêts publics, le futur régime du gaz à Paris. Et cela démontrerait, une fois de plus, de quel secours la statistique est aux administrations qui savent l'utiliser.

Gaston CADOUX.